

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

De 3 à 12 ans

Cap sur les vacances de février 2024

Ouverture du lundi 19 février au vendredi 1er mars



2 sites ouverts

- ★ **Massiac** : Pôle Enfance Jeunesse intercommunal, 36 Av. du Général de Gaulle
- ★ **Murat** : École Primaire Jean-Jacques Trillat, 2 Rue de la Coste

Accès aux sites

Un ramassage selon les circuits habituels pour Massiac et Murat

Mise en place d'une navette pour les enfants du secteur d'Allanche vers Massiac :

MATIN : 8h (départ de Marcenat devant la Mairie), 8h20 (arrêt minute à Allanche - abribus situé sous la cour de l'école) et 8h50 (arrivée à Massiac).

SOIR : 17h (départ de Massiac), 17h30 (arrêt minute à Allanche), 17h50 (arrivée à Marcenat).

À noter : Compte tenu des contraintes liées à l'Accueil de Loisirs, aucun service de garderie ne sera proposé à Allanche et Marcenat. Merci de respecter scrupuleusement les horaires de passage de la navette.

Les parents qui préfèrent inscrire leurs enfants sur le site de Murat, pour des raisons pratiques, peuvent le faire ; le transport sera dans ce cas à assurer par leurs soins.

Inscription au ramassage avant le vendredi 9 février



Pensez au covoiturage !

Signalez-vous auprès du directeur de l'Accueil de Loisirs lors de l'inscription.

Fonctionnement des accueils

L'accueil de Loisirs est **ouvert de 8h à 18h30** sur les 2 sites.

- ★ **8h-9h30** : Temps d'accueil
- ★ **9h30-17h** : Activités prévues au programme
- ★ **17h-18h30** : Fin de la journée, départ des enfants

Programme des activités

Programmes d'activités disponibles à compter du **mardi 6 février**

- ★ Sur www.hautesterres.fr (Rubrique Enfance-Jeunesse)
- ★ Au sein des **Maisons France Services**



Envoi des programmes par mail ou courrier sur simple demande à : accueildeloisirs@hautesterres.fr

Modalités d'inscription

1 Dossier d'inscription à compléter impérativement en version papier que vous pouvez :

- ★ Soit retirer dans une des 4 Maisons France Services du territoire
- ★ Soit demander par mail à accueildeloisirs@hautesterres.fr
- ★ Soit télécharger sur les sites www.hautesterres.fr ou villeauvergne.org

2 Dossier papier à **déposer complété et signé** à la Maison France Services de votre secteur.

Pour toute question relative à cette inscription ou toute aide souhaitée pour compléter le dossier, vous pouvez prendre rendez-vous avec les directeurs de l'Accueil de Loisirs :

- ★ Secteurs Allanche/Murat : Joël CHEYROUSE au 06 77 51 37 24
- ★ Secteur Massiac : Laurent GUILLEC au 06 70 66 88 04

3 Après enregistrement numérique de votre dossier, sera créé un accès à votre compte personnel, accessible via **Portail Familles**.

Pour plus de simplicité, vous pourrez alors procéder à vos inscriptions, modifier vos informations personnelles et régler vos factures en ligne !

On vous accompagne

Sophie AÏCHAOU
Conseillère numérique
de Hautes Terres
Communauté,

peut vous apporter une aide pour
l'utilisation et les démarches sur
le Portail Familles.

Prendre RDV au **06 70 81 83 86**

TARIFS

Tarification en fonction de votre quotient familial

2 tarifs possibles :

- 1 tarif journée avec repas
- 1 tarif semaine avec repas



RDV sur le site www.hautesterres.fr
(Rubrique Enfance-Jeunesse / Accueil de Loisirs),
pour découvrir votre tarif à l'aide de notre simulateur !

**Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants
et obtenir tous les renseignements nécessaires auprès des directeurs.**

Date limite d'inscription : Mercredi 14 février 2024



Attention : Nombre de places limité !

